



## Pourquoi refuser aux femmes d'exercer des ministères ordonnés?

« Pourquoi certaines Églises protestantes traditionnelles refusent-elles les femmes aux différents ministères, même de diacre, alors que les Écritures nous présentent Phœbé, qui était diaconesse (dans la lettre de Paul aux chrétiens de Rome)? »

**Question d'un correspondant**

Dans le cadre d'un article aussi court que celui-ci, il n'est pas possible de répondre à cette question en profondeur, mais voici tout de même quelques principes essentiels. Disons premièrement que la plupart s'accordent à reconnaître que tout au moins en ce qui concerne les ministères de pasteur et d'ancien, l'enseignement du Nouveau Testament est clair : il limite l'accès à ces ministères aux hommes. Ceux qui néanmoins rejettent ce commandement pour l'Église d'aujourd'hui le font en général sur la base de l'argument suivant : il y a deux mille ans, au milieu des circonstances sociales de l'époque, une telle restriction était peut-être valable, mais elle ne peut plus l'être aujourd'hui, époque où les femmes ont accès à toutes les professions et sont socialement émancipées. Continuer à appliquer ce commandement aujourd'hui aurait pour conséquence de paralyser la croissance de l'Église, soutiennent-ils, car il est ressenti comme une discrimination par les femmes aujourd'hui.

Il nous faut d'abord revenir à l'enseignement du Nouveau Testament pour juger de cette question. Nous savons que des femmes ont suivi Jésus lors de son ministère terrestre et l'ont assisté, ainsi que ses disciples, avec leurs biens, même si Jésus ne les a jamais appelées comme apôtres, avant ou après sa résurrection. Les Évangiles nous apprennent aussi que ce sont des femmes qui ont été les premiers témoins de la résurrection et en ont rapporté aux autres disciples la bonne nouvelle. Elles ont fait partie de la première communauté des chrétiens à Jérusalem et y ont été actives.

L'apôtre Paul, l'auteur de nombreuses lettres à de jeunes Églises qu'il avait contribué à fonder, a eu de nombreuses femmes comme collaboratrices et les loue pour leur activité dans ses lettres. Parfois, il les exhorte, voire les recommande à des Églises où elles doivent se rendre pour un service particulier, comme c'est le cas de Phœbé, mentionnée au dernier chapitre de sa lettre aux Romains. Pourtant, lorsque Paul donne un enseignement sur les ministères dans ses lettres, il restreint clairement les ministères de gouvernement de l'Église et d'enseignement par la prédication aux hommes. Alors, y aurait-il une contradiction dans sa pensée? Le passage le plus célèbre à cet égard se trouve dans sa première lettre à Timothée :

« Je ne permets pas à la femme d'enseigner, ni de prendre autorité sur l'homme, mais qu'elle demeure dans le silence. Car Adam a été formé le premier, Ève ensuite; et ce n'est pas Adam qui a été séduit, c'est la femme, qui, séduite, s'est rendue coupable de transgression. Elle sera néanmoins sauvée en devenant mère si elle persévère dans la foi, dans l'amour, dans la sanctification, avec modestie » (1 Tm 2.12-15).

Il nous faut noter, à propos de ce passage, que Paul fonde son argumentation en premier lieu sur l'ordre de la création (Adam a été formé le premier, Ève ensuite). Sans nier la complémentarité du couple humain, Paul nous ramène au plan de Dieu dans sa création parfaite. D'après Genèse 2, c'est Adam que Dieu a placé dans le jardin d'Éden pour le cultiver et le garder. C'est aussi à lui qu'il a donné le commandement de ne pas manger de l'arbre de la connaissance du bien et du mal. En d'autres termes, Genèse 2 nous présente l'alliance que Dieu a conclue avec Adam, avant même la création de la femme. Adam, en tant qu'homme, était responsable devant Dieu du maintien de cette alliance, raison pour laquelle c'est à lui que Dieu s'adresse en tout premier lieu après la désobéissance dont l'homme et la femme se sont rendus coupables.

Puis Paul rappelle ce qui s'est passé au moment de la chute. Son intention n'est pas de dire qu'Adam n'a pas été coupable (puisque dans nombre de ses lettres, il parle de la chute ou du péché d'Adam, et de ses conséquences pour l'humanité tout entière), mais il veut dire que l'initiative désastreuse de briser l'alliance a été prise par Ève; elle a renversé les rôles en prenant une initiative d'ordre religieux, et engagé le couple dans une direction spirituelle opposée en désavouant l'alliance conclue par Dieu.

En troisième lieu, Paul souligne que cela n'empêche nullement l'accès des femmes au salut; tout comme pour les hommes, la foi, l'amour, la sanctification leur sont nécessaires pour avoir accès à Dieu.

En résumé donc, ces arguments avancés par Paul ne sont pas d'ordre culturel ou social, mais sont fondés sur l'ordre de la création, sur l'événement à portée universelle qu'a été la chute du premier couple humain et sur l'ordre de la rédemption. Voilà pourquoi on ne peut rejeter l'enseignement de Paul comme étant limité à la première génération de chrétiens et n'ayant plus de valeur pour l'Église aujourd'hui.

Terminons cet article en rappelant que le Nouveau Testament limite l'accès au ministère de l'ancien et du prédicateur de la Parole non pas aux hommes en général, mais à certains hommes, ceux qui ont reçu le don pour l'exercer. Le simple fait d'être né homme ne garantit nullement l'accès à ces ministères. Par ailleurs, un grand nombre d'autres ministères sont ouverts aux femmes, où leurs dons peuvent s'exercer pour la croissance de l'Église. Rappelons enfin qu'au sein de l'Église, tout croyant — homme ou femme — est appelé à exercer ses dons pour le service de Dieu et des autres membres.

---

**Éric Kayayan**, pasteur

Source : *Foi et Vie Réformées*, [foi-vie.org.za/fr/](http://foi-vie.org.za/fr/) et [www.foietvierreformees.org](http://www.foietvierreformees.org).

L'auteur demeure en France et il est le pasteur responsable du ministère radiophonique *Foi et Vie Réformées*,

*Pourquoi refuser aux femmes d'exercer des ministères ordonnés?*

associé à l'Église de Rietvallei en Afrique du Sud (GKSA). Ses émissions d'évangélisation et d'enseignement sont diffusées en Afrique, en Europe, aux Antilles et au Québec.

[www.ressourceschretiennes.com](http://www.ressourceschretiennes.com)



2020. Utilisé avec permission. Cet article est sous licence Creative Commons.  
Paternité – Partage dans les mêmes conditions 4.0 International ([CC BY-SA 4.0](https://creativecommons.org/licenses/by-sa/4.0/))